



Marie Lemay Lachance, avocate

Conseillère juridique principale
Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 2 septembre 2021

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande d'autorisation pour réaliser un projet visant à évaluer l'interchangeabilité de l'hydrogène dans le réseau d'Énergir (« Projet »)

Notre dossier : 312-00971

Dossier Régie : R-4165-2021

Chère consœur,

Par la présente lettre, Énergir soumet sa réponse aux commentaires des personnes intéressées conformément à l'échéancier fixé par la décision D-2021-095.

Énergir note d'abord que toutes les personnes intéressées ayant formulé des commentaires, à l'exception du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ), appuient le Projet d'Énergir et partagent sa position quant au cadre juridique applicable au Projet¹, avec quelques adaptations dans certains cas². À cet effet, Énergir rappelle que le Projet ne vise pas la distribution d'hydrogène dans une perspective de commercialisation et qu'ainsi, la question de savoir si l'injection d'hydrogène dans le réseau gazier constitue une activité réglementée est prématurée. Énergir soumet que la Régie devrait prendre en considération ce qui précède dans son appréciation des commentaires des personnes intéressées.

¹ À noter toutefois qu'Hydrogène Québec ne se prononce pas sur le cadre juridique applicable.

² Voir les commentaires du GRAME (D-0006) et ceux du RTIÉÉ (D-0012).

Par ailleurs, Énergir saisit la présente occasion pour rappeler que les tests qui font l'objet du Projet seront effectués par des professionnels sur des appareils industriels, commerciaux et résidentiels³, tant sur des conduites en polyéthylène que des conduites en acier⁴. Par souci de concision, les tableaux synthèses produits dans le complément de preuve présentent un résumé des tests effectués sans constituer une liste exhaustive. Ces tests seront effectués en circuit fermé⁵, permettant à Énergir de tester des mélanges à différentes proportions d'hydrogène en toute sécurité. Les objectifs poursuivis dans le projet à l'étude étant différents du banc d'essai conduit par Enbridge, les stratégies de tests et les plages de temps sont, par conséquent, différentes elles aussi⁶.

Énergir réitère également que les réflexions et les initiatives d'injection d'hydrogène sont d'actualité au Québec⁷ ainsi qu'au-delà des frontières et qu'il faut entreprendre sans tarder les analyses qui font l'objet du Projet. Il s'agit là d'une première étape qui permettra à Énergir de développer des connaissances pour évaluer l'interchangeabilité de l'hydrogène dans le réseau gazier afin d'en assurer l'intégrité, la résilience et la sécurité devant les perspectives que de l'hydrogène s'y retrouve en plus grande proportion et, éventuellement, de préciser la stratégie à long terme d'Énergir quant à son injection.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Marie Lemay Lachance

Marie Lemay Lachance
MLL/mb

³ Voir le tableau 1 de la pièce Énergir-1, Document 3 (B-0015), p.13.

⁴ Voir le tableau 3 de la pièce Énergir-1, Document 3 (B-0015), p.14.

⁵ Voir Énergir-1, Document 1 (B-0005) p.17 et Énergir-1, Document 3 (B-0015), p.8.

⁶ Voir Énergir-1, Document 1 (B-0005) p.15.

⁷ Voir entre autres la Politique-cadre d'électrification et de changements climatiques, le Plan pour une économie verte 2030 <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf?1605549736>.